



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

## DELIBERATION

### SEANCE DU CCAS DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 29/03/2023

**Etaient présents :** Dominique CHAINE, Paulette POUPIN, Anne JUANOLA, Alain PEAN, Sylvie GIRARD.

**Etaient représentés :** Céline VRILLAC (pouvoir à Alain PEAN), Michelle VAUCELLE (pouvoir à Paulette POUPIN), Frédérique LEDOUX (pouvoir à Dominique CHAINE)

**Etaient absents et non représentés :** Geneviève CHARLOT, Marie-Paule TIFFAULT.

**Secrétaire de séance :** Paulette POUPIN.

\*\*\*\*\*  
**2023-01- VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET CCAS.**

Le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Sur le plan de la conformité des opérations, il est constaté que le montant des titres de recettes et des mandats de paiement ordonnancés au titre de l'exercice 2022 est strictement identique au compte administratif 2022 de la Commune. Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal de l'exercice 2022.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur pour approbation.

Avant la séance de débat puis de vote du compte administratif, le conseil d'administration élit M XXX XXX présidente de séance.

Le Président, Dominique CHAINE, s'est retiré au moment du vote.

\*\*\*\*

**CONSIDERANT** la présentation du compte de gestion pour l'année 2022 ;

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

AR Prefecture

086-268603073-20230406-2023\_01-DE

Reçu le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

CCAS – 6 Avril 2023 - Salle de réunion – Mairie de Thuré

**CONSIDERANT** la présentation du compte administratif pour l'année 2022 ;

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **ADOpte** le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

### Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Prévues : 13 601.65 €	Prévues : 13 601.65 €
Réalisées : 12 278.53 €	Réalisées : 12 934.69 €

### Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	+ 656 16 €
Résultat global :	+ 656.16 €

\*\*\*\*\*

<b>Votants</b>	7
<b>Pour</b>	7
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS de Thuré

Fait à Thuré le 07 AVR. 2023

Le Président,  
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-268603073-20230406-2023\_01-DE  
Reçu le 07/04/2023  
Publié le 07/04/2023

CCAS – 6 Avril 2023 - Salle de réunion – Mairie de Thuré